



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO



NUMÉRO 024



1^{re} SESSION



42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 3 octobre 2016



Présidente

Mme Marilyn Gladu

Comité permanent de la condition féminine

Le lundi 3 octobre 2016

•(1630)

[Traduction]

La présidente (Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC)): Bon après-midi. Nous sommes très enthousiastes à l'idée de poursuivre notre étude sur la violence envers les jeunes filles et les filles au Canada.

Nous entendons aujourd'hui un certain nombre de témoins. Andy Lou Somers, directrice exécutive de l'East Prince Women's Information Centre, et Nancy Beth Guptill, experte en cyberviolence oeuvrant pour le même organisme, étaient censées comparaître par vidéoconférence, mais leur système ne fonctionne pas. C'est donc à l'aide d'un téléphone cellulaire que nous nous entretenons avec elles. Je ne veux pas vous mettre de la pression, mais la pile ne durera pas éternellement. Les témoins disposeront de 10 minutes. Nous commencerons par elles.

Nous accueillons également des représentantes du Réseau EJCD, soit Lisa Lachance, la directrice exécutive, et Alicia Raimundo, coprésidente du Comité consultatif sur la jeunesse. Elles auront la parole pour une durée de 10 minutes, une fois que nous aurons entendu les gens de l'East Prince Women's Information Centre.

Madame Somers, je vous souhaite la bienvenue. Vous avez 10 minutes.

Mme Andy Lou Somers (directrice exécutive, East Prince Women's Information Centre): Je me contenterai de faire l'introduction et Nancy Beth prononcera le reste de l'allocution.

Je m'appelle Andy Lou Somers et je suis la directrice exécutive de l'East Prince Women's Information Centre, situé à Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'agit d'un centre de ressources et de référence qui oeuvre auprès des femmes et des filles du centre et de l'Ouest de la province. Nous offrons des programmes visant à renforcer la sécurité économique des femmes ainsi que des ateliers et des programmes communautaires destinés à aider les femmes et les filles à adopter un mode de vie sain.

Pour ma part, j'ai six enfants et neuf petits-enfants. J'ai appris à la dure que vivre sur une petite île assez éloignée de l'agitation des centres urbains ne veut pas dire qu'on n'est pas vulnérable, notamment en ce qui a trait à la cyberviolence. Vu les problèmes que nous avons connus à cet égard, j'en arrive à penser aujourd'hui qu'il serait peut-être préférable que nous soyons en milieu urbain.

Voilà cinq ans que nous collaborons avec les écoles, les groupes de jeunes et les fournisseurs de services et que nous donnons des ateliers sur l'utilisation sûre des médias sociaux. Ce travail nous a révélé toute une panoplie d'expériences horribles vécues par les jeunes filles dans le cyberspace. Il est troublant d'entendre les histoires des filles de notre coin de pays, mais les présentations que nous faisons favorisent les discussions.

Bon nombre de jeunes filles qui assistent à nos ateliers et à nos présentations se sentent assez à l'aise et en confiance pour nous

raconter ce qu'elles vivent ou ont vécu. Ce qu'il y a de consternant, c'est que personne — je dis bien personne — ne semble savoir où aller chercher de l'aide, vers qui se tourner et quels sont les intervenants éventuels. Il n'existe aucune loi provinciale ni politique scolaire en matière de cyberviolence.

Beaucoup de filles nous disent qu'elles n'osent pas parler à leurs parents de ce qui leur arrive parce qu'elles sont gênées et qu'elles craignent de se faire confisquer leur téléphone et leur ordinateur. Des conseillers en milieu scolaire et des fournisseurs de services nous ont dit ne pas savoir comment aider les gens aux prises avec des problèmes liés à la sécurité sur Internet, car ils n'ont pas été formés pour cela.

Confronté à ces filles et à ces femmes prises pour cible, notre organisme s'est mis à réfléchir aux moyens de leur venir en aide. On dirait que Condition féminine Canada a lu dans nos pensées, car le ministère a lancé un appel de propositions sur l'élimination et la prévention de la cyberviolence envers les jeunes femmes et les filles. Nous avons obtenu du financement à ce titre. Notre projet consistait à effectuer une évaluation des besoins et à réunir des partenaires locaux afin d'élaborer une stratégie et de la mettre en oeuvre.

Étant donné que c'est Nancy Beth Guptill qui s'est occupée de l'évaluation des besoins, je lui donne la parole.

•(1635)

Mme Nancy Beth Guptill (experte en cyberviolence, East Prince Women's Information Centre): Bonjour. Merci de nous donner l'occasion de faire part de certains résultats de l'évaluation des besoins pour ce qui est de l'Île-du-Prince-Édouard.

Dans cette province, les résultats sur la cyberviolence étaient pour le moins étonnants, car les jeunes ont signalé un taux très élevé de violence en ligne, et la plupart d'entre eux doivent naviguer dans cette violence et y faire face seuls. Nous avons appris que 79 % des jeunes affirment être victimes de cyberviolence et qu'ils ont tous été témoins d'actes de cyberviolence et de cyberviolence sexuelle, alors que 86 % d'entre eux disent avoir un accès non restreint à Internet, aux sites de médias sociaux et aux applications mobiles.

Les jeunes sont confrontés à des formes extrêmes de violence en ligne, qui représentent toutes des violations et des agressions à leur endroit. La violence en ligne est malheureusement devenue normale, et les jeunes croient que tout le monde en est victime à un moment donné, et que la cyberviolence est inévitable lorsqu'on utilise Internet et des appareils mobiles.

Nos recherches montrent clairement que les deux sexes sont également victimes de cyberviolence, à l'exception de la cyberviolence sexuelle, qui constitue une forme distincte de violence contre les femmes et les filles. Il ne fait aucun doute que des femmes et des filles à l'Île-du-Prince-Édouard sont victimes de cyberviolence sexuelle et de violence liée à la technologie. Les travaux de recherche révèlent que les filles en sont les principales victimes et qu'elles subissent des pressions extrêmes en vue de partager des images à caractère sexuel avec des garçons de leur âge, ainsi qu'avec des hommes plus âgés de leur collectivité et des étrangers qu'elles ont rencontrés en ligne.

Environ 25 % des jeunes femmes ont affirmé avoir été victimes de cyberviolence sexuelle. On leur a entre autres proposé de façon inappropriée d'avoir des relations sexuelles, de partager des photos d'elles-mêmes nues ou de prendre part à une conversation sexuelle déplacée, ou elles ont été victimes de harcèlement sexuel, d'intimidation sexuelle, de chantage sexuel, d'exploitation sexuelle et ainsi de suite.

Aucun jeune homme n'a signalé avoir été victime de cyberviolence sexuelle, alors que 70 % des jeunes ont dit en avoir été témoins. Quarante-huit pour cent des intervenants ont déclaré qu'ils aidaient de jeunes victimes de cyberviolence, et 75 % des incidents comportaient une forme de cyberviolence sexuelle.

Pendant les cinq années où nous avons fait des exposés de sensibilisation et nos deux années de recherches intensives, nous n'avons découvert aucun garçon victime de cyberviolence sexuelle à l'Île-du-Prince-Édouard. Cela ne signifie pas qu'il n'y en a aucun. Toutefois, après avoir consulté plus de 4 500 personnes, y compris des jeunes, des parents, des adultes intéressés et des intervenants communautaires, seuls des incidents impliquant des filles ont été portés à notre attention.

Il faut avoir une discussion difficile sur le nouveau langage employé par les jeunes pour décrire les jeunes hommes qui exploitent sexuellement les filles qui vont à l'école. Une proportion écrasante de 95 % des jeunes qui ont participé à notre étude a dit que les filles sont sans aucun doute plus souvent victimes d'agressions sexuelles, des agressions habituellement perpétrées par les « eff-boys », qui est un terme populaire servant à décrire un jeune homme au sommet de la chaîne alimentaire. Je vous laisse imaginer ce que signifie « eff-boys ».

À l'étape de nos travaux de recherche, 46 % des jeunes ont parlé de cette chaîne alimentaire, qui est une hiérarchie dans le système scolaire public, qui va des « preps » aux « greasers » — c'est leur terminologie, pas la nôtre. Selon les jeunes, y compris ceux qui se définissent comme « preps », ce sont les « preps » qui se livrent à la plupart des actes de cyberviolence et de cyberviolence sexuelle. Des actes d'oppression sociale sont accomplis pour défendre leur position dominante et influente, dans le but d'intimider d'autres personnes pour éviter de devenir à leur tour des victimes, et plutôt être respectés et craints par leurs pairs.

Les jeunes décrivent les « eff-boys » comme les jeunes hommes au sommet de cette chaîne alimentaire. Ils sont définis comme des garçons « preps » comptant parmi les meilleurs athlètes et venant de familles riches. Ils sont les préférés des enseignants, leurs parents les gâtent et ils jouissent de certains droits. Les filles les décrivent également comme des garçons hypersexualisés qui manquent de respect aux femmes et aux filles, qui insistent pour avoir avec elles des conversations à teneur sexuelle et des rapports sexuels, et qui leur envoient des sextos. Ils n'ont pas de limites, parlent aux femmes et aux filles de façon très dégradante, et traitent également très mal

celles qui font partie de leur propre famille. Ils ont tendance à nourrir leurs tendances d'« eff-boys » en faisant pression sur les filles pour obtenir des photos d'elles dénudées et des relations sexuelles.

Après avoir reçu une photo, ils font du chantage pour en obtenir d'autres, pour avoir des relations sexuelles avec leurs victimes et pour les côtoyer dans des fêtes. Lorsque les filles n'obtempèrent pas, ils les menacent de partager les photos avec tous les élèves de l'école et de salir leur réputation.

• (1640)

Ces hommes ont sauvegardé sur leur téléphone des albums de photos représentant des camarades de classe nues ou presque nues. Ils regardent ces images en se rendant à l'école, à l'heure du dîner et pendant les pauses.

Certains « eff-boys » terrorisent les autres garçons qui n'exercent pas de pressions sur les filles pour obtenir des photos d'elles nues. Ils leur lancent des injures et répandent des rumeurs désobligeantes sur eux. Beaucoup de jeunes se sentent contraints de participer pour éviter d'être eux-mêmes maltraités. Ils ont l'impression de devoir faire du sextage et de devoir exercer des pressions sur les filles pour obtenir des photos d'elles nues par crainte de subir du harcèlement sexuel en étant qualifiés de pédé ou de tappette.

Certains jeunes hommes disent avoir perdu des amis et des réseaux sociaux parce qu'ils ne voulaient pas exercer de pressions sur des filles pour obtenir des photos et parce qu'ils ont dit à des camarades de classe d'arrêter de transmettre ces images de filles nues. Ces jeunes hommes ont quitté des réseaux sociaux masculins après avoir été grandement maltraités par leurs camarades de classe. Selon eux, lorsqu'on est associé aux « eff-boys », on est considéré comme l'un d'eux, qu'on le soit ou non.

Les jeunes ont beaucoup à dire à ce sujet, et les discussions revenaient souvent à l'exploitation sexuelle des filles et aux pressions que tant des garçons que des filles subissent pour les amener à participer. Il est devenu très évident pour nous que les jeunes ont de la difficulté à gérer ce nouveau phénomène qui constitue un problème très réel pour les deux sexes.

Une autre discussion que nous devons avoir tourne autour des nombreuses filles dans les écoles qui participent de façon proactive à la culture de la porno. Elles sont prêtes à produire et à distribuer des photos intimes d'elles pour exercer une influence et être populaires. Certaines filles ont des listes d'adresses électroniques de camarades de classe dont elles se servent certains jours pour texter ou envoyer par courriel des photos d'elles nues...

La présidente: Je suis vraiment désolée, mais votre temps est écoulé.

Je peux vous accorder 20 secondes supplémentaires pour conclure rapidement.

Mme Nancy Beth Guptill: Bien.

Ce que nous avons découvert dans le cadre de nos travaux de recherche, c'est que, au bout du compte, les gens souhaitent être sensibilisés davantage à la question. Les jeunes cherchent désespérément des stratégies et l'encadrement d'adultes pour savoir comment gérer eux-mêmes la cyberviolence.

La présidente: Excellent.

Merci beaucoup.

Mme Nancy Beth Guptill: Nous ne nous trouvons pas dans une situation idéale.

The Chair: Je vous suis très reconnaissante de votre participation et de vos explications concernant la question des téléphones cellulaires. Cela s'est révélé être très utile.

Nous allons maintenant entendre Lisa Lachance, du réseau EJCD.

Vous pouvez entamer les 10 minutes qu'Alicia et vous avez à votre disposition.

Mlle Lisa Lachance (directrice exécutive, Réseau EJCD): Parfait. Merci beaucoup.

Je remercie les députés, les autres témoins et le personnel parlementaire de nous accueillir aujourd'hui. Au nom du réseau Les enfants et les jeunes dans des contextes difficiles, nous aimerions souligner les difficultés particulières auxquelles font face les jeunes femmes au Canada en ce qui a trait à la violence, à la cyberviolence et aux mesures visant à favoriser leur santé mentale. Nous aimerions également illustrer la situation des fournisseurs de services communautaires informels qui sont souvent aux premières lignes de la prestation de services aux jeunes femmes marginalisées.

Le réseau EJCD est un réseau de mobilisation des connaissances financé par le gouvernement fédéral par l'entremise des Réseaux de centres d'excellence. Nous sommes installés à l'Université Dalhousie, à Halifax. Nous cherchons surtout à trouver des pratiques exemplaires pour favoriser la santé mentale et le bien-être des jeunes les plus vulnérables. Nous approchons des chercheurs, des fournisseurs de services, des responsables des politiques et des jeunes pour qu'ils discutent de ce qui fonctionne, et nous promovons l'utilisation accrue de données probantes et d'évaluations dans le secteur.

Nous sommes préoccupés par des jeunes dont les besoins complexes se rapportent à de multiples fournisseurs de services, comme l'éducation spécialisée, les services de santé mentale, les services de détention de jeunes, l'aide à l'enfance et ainsi de suite. Nous mettons particulièrement l'accent sur les filles et les garçons, les jeunes femmes et les jeunes hommes qui sont exposés à la violence ou qui perpétuent la violence. Nous abordons notre travail avec un engagement ferme à l'égard de la participation des jeunes — c'est pour nous une philosophie, un principe — et à l'égard d'une série d'actions concrètes. Nous cherchons également à soutenir l'utilisation à bon escient de la technologie dans la vie des jeunes.

J'aimerais commencer par souligner quelques pratiques prometteuses que nous considérons importantes pour les délibérations d'aujourd'hui. En examinant la santé mentale de jeunes vulnérables à la recherche d'aide, nous avons observé le rôle de la stigmatisation et de l'autostigmatisation qui font souvent en sorte qu'ils ne demandent pas d'aide pour ce qui est de leur santé mentale. Les jeunes femmes qui subissent de la cyberviolence pourraient craindre davantage la stigmatisation compte tenu de la nécessité d'être actives en ligne, ainsi que de l'écart entre cette réalité des jeunes et...

• (1645)

M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): J'invoque le Règlement, madame la présidente. Je pense que les interprètes ont un problème.

La présidente: Votre microphone leur pose problème. Ils se demandent s'il y a un téléphone cellulaire à côté ou autre chose.

Mlle Lisa Lachance: Je n'ai pas mon téléphone cellulaire.

La présidente: Vous pouvez changer de microphone; cela pourrait aider.

Mlle Lisa Lachance: Pour résumer ce dernier point, disons que nous nous sommes penchés sur ce que font les jeunes gens

vulnérables pour obtenir de l'aide en matière de santé mentale. Vraiment, la stigmatisation et l'autostigmatisation continuent d'être des obstacles tenaces. Nous avons l'impression que les jeunes femmes qui ont été exposées à la cyberviolence ou qui vivent de la cyberviolence ont des sentiments encore plus virulents de stigmatisation et d'autostigmatisation lorsqu'elles tentent d'obtenir de l'aide.

Nous commençons tout juste à comprendre ce que c'est que de vivre de la cyberviolence et les effets que cela peut avoir. Les professionnels de la santé mentale qui travaillent avec les jeunes sont directement à même de constater les effets de ce phénomène. Afin de veiller à ce que la pratique clinique soit enracinée dans chaque expérience, les chercheurs et les entités professionnelles devraient recevoir du soutien pour leur permettre de continuer à approfondir la compréhension qu'ils ont des conséquences cliniques de la cyberviolence et d'élaborer des lignes directrices concernant la pratique à cet égard.

Les jeunes femmes qui ont vécu de la violence et de la cyberviolence doivent avoir accès à la fois à des techniques de verbalisation fondées sur des preuves et à de la thérapie en continu, mais elles ont rarement accès à ce dont elles ont besoin. Il y a un besoin urgent pour tous les Canadiens qui vivent une crise de santé mentale d'avoir accès à des services adéquats en la matière. Quiconque a tenté d'avoir accès à de tels services pourra vous le dire.

Les services publics sont limités et les temps d'attente sont effarants. Les services offerts dans le privé sont chers et limités, eux aussi. Pour les jeunes qui sont vulnérables, la perspective de se remettre sur pied sans l'aide d'un aidant principal et constant, et la difficulté d'accéder aux services signifient souvent qu'ils devront faire sans.

Je défends la santé mentale, et j'ai aussi travaillé pendant des décennies dans l'administration publique, tant au provincial qu'au fédéral.

Je suis aussi la mère d'un enfant qui a d'importants besoins en matière de santé mentale, et je me bats tous les jours de la semaine pour qu'il ait accès aux services dont il a besoin. Je me demande souvent ce que font les jeunes qui n'ont personne pour jouer ce rôle dans leur vie. C'est le cas de nombreuses personnes à qui s'intéresse notre réseau, alors nous pouvons imaginer que ces jeunes sont laissés pour compte. Ils n'obtiennent pas les services en santé mentale dont ils ont besoin.

Nous voulons également attirer l'attention du Comité sur l'importance de travailler à l'extérieur du cadre scolaire pour sensibiliser les gens à la cyberintimidation et à la violence. Les intervenants qui nous ont précédés ont aussi parlé de cela. Pour bon nombre de jeunes, la sensibilisation et les programmes offerts dans le cadre de l'école sont un très bon début. Ces initiatives vont rejoindre la majorité des jeunes — et, selon nous, elles doivent être dirigées par des jeunes pour être pleinement efficaces.

Pour les jeunes qui sont vulnérables, les initiatives extrascolaires ont souvent un vague lien avec la composante santé officielle du système scolaire — ou pas de lien du tout —, alors elles jouent un rôle encore plus déterminant dans leur vie. Ces services communautaires fournissent de tout: des refuges, de quoi manger, des logements, du soutien impromptu, de l'aide par les pairs et des thérapies par l'art et le divertissement. Imaginez ce que vous devriez savoir ou comment vous réagiriez si vous aviez 15 minutes à passer avec une jeune personne dans le contexte d'un groupe d'aide impromptu. Rien ne vous garantit qu'elle reviendra le lendemain ou la semaine suivante, mais elle vous confiera quand même ses expériences en matière de cyberviolence.

Comment pouvez-vous répondre? Comment pouvez-vous répondre de manière à aider cette jeune personne et à lui permettre de préserver sa santé mentale sans perdre de vue qu'elle se préoccupe de son logement, de sa nourriture, de l'emploi qu'elle pourra décrocher et de son accès à l'instruction?

C'est ce que nous demandons tous les jours à ceux qui travaillent auprès des jeunes. Souvent, ces travailleurs jouissent d'une position privilégiée et de confiance auprès des jeunes, et ces derniers leur font des confidences en matière de violence et de cyberviolence. Malheureusement, ces travailleurs ont souvent peu de moyens pour réagir ou ils ignorent tout simplement ce qu'ils peuvent faire. Par ailleurs, les organismes qui offrent de tels services ont souvent leurs propres politiques qui pourraient pénaliser les jeunes si l'on s'apercevait qu'ils se livrent à de la cyberviolence. De toute évidence, la solution première serait bien sûr de prévenir la cyberviolence dans les situations de ce type.

Nous avons consulté nos membres afin de prendre connaissance des programmes qu'ils offrent pour prévenir la cyberviolence. Bien que nous n'ayons pas été en mesure de faire un examen exhaustif, il semble que, la plupart du temps, on y va selon les besoins, ce qui signifie que la majorité des organismes n'ont pas de programmes maison et qu'ils recherchent plutôt l'aide d'autres organismes qui ont de tels programmes.

Lorsque nous examinons cet enjeu au Canada, nous devons penser à ce que nous pouvons faire pour aider les jeunes les plus vulnérables là où ils sont, ce qui, en général, signifie qu'il faut faire appel aux organismes communautaires locaux. Il faut par conséquent s'interroger sur la fourniture des ressources dont ces organismes ont besoin pour s'attaquer à ce problème.

Nous ne sommes pas des spécialistes en matière de justice, mais nous souhaitons néanmoins formuler certaines préoccupations concernant l'établissement des peines pour les comportements sexuels en ligne jugés inacceptables. Certaines politiques en matière de cyberintimidation et de violence peuvent faire reculer ces comportements. Les intervenants de tout à l'heure ont souligné le fait que les jeunes sont réticents à signaler des problèmes — quand ils ne s'y refusent pas d'emblée —, car ils croient qu'ils ont enfreint quelque politique en matière de cyberintimidation ou de cyberviolence, ou parce qu'ils ont peur de perdre leur accès en ligne.

Nous sommes également préoccupés par les groupes de jeunes les plus vulnérables, comme ceux qui sont isolés pour des questions ethniques, et par leur lien avec l'école et le système judiciaire.

Notre dernière revendication concerne la nécessité de fournir un financement adéquat aux chercheurs de notre réseau pour qu'ils puissent continuer de recueillir des renseignements au sujet de cette tendance, afin que nous puissions y répondre par des politiques et des programmes appropriés.

Je vais maintenant laisser la parole à Alicia.

• (1650)

Mlle Alicia Raimundo (coprésidente du Comité consultatif sur la jeunesse, Comité consultatif sur la jeunesse, Réseau EJCD): Je défends la santé mentale chez les jeunes, et j'essaie d'intervenir par l'intermédiaire du système technique.

Permettez-moi de vous dire un mot à mon sujet. Lorsque je n'étais qu'une enfant, j'ai tenté de m'enlever la vie. L'aide que j'ai eue à ce moment-là, je l'ai eue principalement en ligne. Dans ma collectivité, il n'y avait pas d'adultes dignes de confiance à qui j'aurais pu parler. Une étude réalisée par l'organisme Jeunesse, J'écoute indique que

55 % des jeunes qui ont des tendances suicidaires recherchent du soutien en ligne et dans les médias sociaux.

Étant donné que nombre de services en ligne fondés sur des preuves ont des heures très limitées ou qu'ils ne sont pas liés au soutien par les pairs alors que les jeunes sont habituellement dans des milieux où l'encadrement et le soutien sont inexistantes, il est facile de voir comment la cyberviolence peut prendre toute cette place.

Étant jeune, j'ai moi-même été victime de cyberviolence. Dans un cas particulier, un seul gazouillis a donné lieu à 1 000 réponses acerbes, dont 100 menaces de mort et trois tentatives d'exposer mes renseignements personnels. Lorsque quelqu'un n'aime pas ce que vous avez dit, il peut essayer de divulguer vos renseignements personnels en ligne, dont des photos, votre numéro d'assurance sociale et votre adresse à la maison. C'est ce que l'on appelle le *doxing*. Ces attaques en ligne sont utilisées couramment contre les femmes qui dénoncent le sexisme ou qui repoussent des avances sexuelles, ou tout simplement parce qu'elles sont des femmes. Un homme a utilisé cette information pour se rendre à la maison de mon amie, mais il a eu un accident avec sa voiture et il a été arrêté. Sur la banquette arrière, il y avait des armes à feu. Même après cet épisode, le meilleur conseil que les policiers ont pu donner à cette femme, c'était de renoncer à Internet.

Pour une foule de gens, le fait de vivre sans médias sociaux équivaudrait à une mise en isolement et pourrait avoir de fâcheuses conséquences pour leurs affaires et leurs perspectives d'emploi. Le fait de conseiller de renoncer à Internet équivaut à punir la victime et à donner raison au coupable. Les jeunes femmes sont d'avis que les lois actuelles et la police ne les aident pas. Comme la seule proposition offerte est de renoncer à Internet, elles se sont mises à défendre leurs causes dans les médias sociaux et elles ont créé leurs propres réseaux de protection et des groupes de soutien par les pairs pour ceux qui ont été la cible d'attaques en ligne.

De nombreuses femmes ont été victimes de cyberviolence qui allait au-delà de la seule violence sexuelle. Elles ont perdu leur emploi parce que leur poursuivant n'arrêterait pas d'appeler à l'endroit où elles travaillaient, d'envoyer des gazouillis et de se présenter sur leur lieu de travail pour qu'elles se fassent renvoyer. En ce qui me concerne, l'historique complet de tout ce que j'avais affiché a été envoyé à mon employeur parce que j'ai refusé de répondre aux avances de quelqu'un.

Les programmes de prévention et d'éducation contre la cyberviolence sont souvent axés sur ce que les femmes et les filles peuvent faire pour se protéger. Ce n'est pas assez. Nous devons enseigner aux garçons et aux hommes d'arrêter de croire que ce type de violence n'est qu'une plaisanterie. Ceci n'est pas un jeu. Il nous faut des programmes et des campagnes qui visent les hommes et les garçons au lieu des femmes.

En ce qui me concerne, si vous êtes en mesure de vous asseoir avec quelqu'un qui essaie de vous faire la vie dure en ligne — un troll — et de lui montrer que vous êtes une personne, cela peut faire toute la différence.

La présidente: Voilà qui était excellent. Merci beaucoup.

Nous allons commencer notre série de questions de sept minutes par M. Fraser, mon collègue libéral.

M. Sean Fraser (Nova-Centre, Lib.): Je suis heureux de voir que nous avons des gens de la côte Est. Je suis de la Nouvelle-Écosse. Je suis diplômé de l'Université Dalhousie et j'ai aussi passé quelques étés au College of Piping, à Summerside. Merci beaucoup d'être là, et merci également de votre témoignage.

Je vais commencer par l'East Prince Women's Information Centre. J'ai entendu beaucoup de témoignages semblables à ceux que nous avons entendus aujourd'hui et qui nous indiquent qu'il y a des problèmes.

J'aimerais savoir ce que vous voyez, notamment dans le contexte d'une petite collectivité. Votre programme a-t-il permis de trouver de nouvelles solutions? Vous avez parlé du besoin d'éduquer les gens. Par exemple, vos programmes ont-ils donné lieu à une réduction de la cyberviolence ou de la violence contre les femmes, ou ont-ils permis de bonifier le soutien aux survivantes de la cyberviolence?

• (1655)

Mme Andy Lou Somers: Nous avons constaté que les jeunes filles se sentent désormais plus à l'aise de s'adresser à quelqu'un pour avoir de l'aide, alors qu'auparavant, elles étaient trop effrayées ou trop gênées pour le faire.

Il est difficile d'établir dans quelle mesure nos interventions ont été utiles, car il semble qu'il y a beaucoup plus de choses qui sortent qu'avant. Il s'agit en fait de déterminer où nous pourrions trouver les solutions qui les aideront à composer avec leurs problèmes, parce que rien n'a vraiment été fait jusqu'ici. Nous avons constaté qu'aucune école n'avait la moindre politique en la matière, et la police nous dit qu'il lui faut plus d'information. Nous avons rencontré les ministres de la Justice, et ils nous ont affirmé qu'ils ne feront rien tant qu'ils n'auront pas vu, par exemple, les nouvelles politiques que la Nouvelle-Écosse va mettre en place.

M. Sean Fraser: Les participantes vous disent-elles que le programme les a aidées à composer avec les mauvaises expériences qu'elles ont vécues?

Mme Nancy Beth Guptill: Nous recevons énormément d'appels téléphoniques des écoles et d'autres organismes lorsqu'ils sont aux prises avec la cyberviolence. La majeure partie des appels portent sur une forme ou une autre de cyberviolence de nature sexuelle contre des jeunes femmes. Ils font venir un spécialiste de l'extérieur pour s'occuper de la victime. Habituellement, c'est moi qui y vais. Ils affirment constater que notre intervention et notre présentation permettent effectivement de corriger la situation.

Voici un exemple de cela. Une fille de 6^e année se posait des questions sur sa sexualité. Quatre ou cinq comptes sont alors apparus sur Instagram, répandant de fausses rumeurs à son sujet et créant un tort immense. On nous a fait venir sur place pour que nous parlions de leadership numérique, de littératie numérique et de l'importance d'être de bons cybercitoyens. Après notre intervention, tous les comptes ont été fermés. La jeune fille s'en est bien tirée. Elle a pu restaurer sa réputation et poursuivre son chemin.

M. Sean Fraser: Alors, il y a au moins certaines preuves de réussites du côté des victimes.

Dans un autre ordre d'idées, vous m'avez particulièrement intéressé, madame Raimundo, lorsque vous avez parlé, à la fin de vos observations, du besoin de lancer des campagnes pour dire aux hommes et aux garçons qu'ils font partie de la solution. Je crois que tous ceux à qui nous avons parlé de cela réalisent que ce problème ne concerne pas que les femmes, que c'est le problème de la société et que tout le monde doit assumer son rôle.

Avez-vous des suggestions quant à la façon de concevoir une telle campagne pour qu'elle soit la plus efficace possible?

Mlle Alicia Raimundo: Je crois que les gars qui adhèrent à cette pensée de groupe qui dit que c'est hilarant d'agresser des femmes doivent être mis en présence de femmes qui ont été victimes de ces violences afin qu'ils puissent constater tout le tort qu'ils font. Lorsque

vous ne voyez qu'un nom d'utilisateur avec une photo, et que vous ne connaissez pas en chair et en os la personne à qui vous vous attaquez, il est vraiment facile d'oublier tout le mal que vous faites.

Il y a certaines anecdotes touchantes à propos de cela. Un troll a tourmenté une jeune femme en ligne en se faisant passer pour son défunt père. Elle lui a téléphoné et lui a parlé. Je crois que la réalité brutale de ce qu'il était en train de faire lui est tombée dessus comme une tonne de briques.

Voilà un exemple de ce qui peut être fait dans un nombre grandissant de cas — de montrer que ce n'est pas drôle, que ce n'est pas un jeu.

M. Sean Fraser: Madame Lachance, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mlle Lisa Lachance: L'une des choses que j'ai apprises en travaillant avec notre réseau, avec Alicia et avec d'autres défenseurs de la santé mentale, c'est qu'il est important que les jeunes soient à la tête de ces initiatives — du moins une bonne partie d'entre elles — et qu'ils participent à leur conception. L'autre chose que j'ai apprise, c'est ceci: même si je me crois très futée lorsqu'il s'agit de médias en ligne, je n'arrive tout simplement pas à suivre les jeunes. Nos initiatives doivent être créées en collaboration avec eux.

Je crois que les choses vont changer sans arrêt. Les jeunes doivent être présents dans tous les aspects, de la prévention à la prestation d'une aide pour permettre aux écoles de parler des réponses appropriées qu'il conviendra de mettre en oeuvre. Je crois que cela aura aussi pour effet d'inciter les jeunes à s'attaquer eux-mêmes au problème.

M. Sean Fraser: Je crois qu'il ne me reste qu'une minute, alors je vais revenir à East Prince, puis je vais vous laisser la chance de répondre.

Il semble qu'on ne saurait trop insister sur le fait que ces initiatives doivent venir de la communauté. Est-ce parce que les besoins sont à ce point locaux? Est-ce pour cette raison que nous devons nous focaliser sur des initiatives communautaires plutôt que sur une grande stratégie pilotée par Ottawa?

Mme Andy Lou Somers: Oui. Je pense qu'avec ce type de problème, il faut des groupes enracinés dans la communauté qui peuvent agir sur le terrain.

• (1700)

M. Sean Fraser: D'accord.

Avez-vous quelque chose à ajouter?

Mlle Alicia Raimundo: Je veux simplement vous inviter à considérer aussi Internet comme une communauté. Dans cette communauté, il y a ceux qui sont attaqués de façon très tangible par les personnes qui les connaissent, mais il y a aussi de grandes campagnes de dénigrement où le détracteur ne connaît pas sa victime. Il pirate son téléphone et publie des documents alors qu'il ne l'a jamais rencontrée. La personne qui a divulgué mes renseignements ne vit même pas dans la même ville que moi et elle ne m'a jamais rencontrée.

J'envisagerais sérieusement la possibilité de travailler avec ces médias sociaux afin qu'un nombre accru de personnes de cet acabit soient bannies plus rapidement, et afin de trouver une meilleure solution à ce problème. Vous pouvez bien faire fermer un compte, mais trois autres seront créés le lendemain. Je pense que ce que vous dites est important dans les milieux où les jeunes qui s'attaquent se connaissent en personne, mais ce n'est pas toujours comme cela que les choses se passent.

M. Sean Fraser: Madame la présidente, je n'ai pas d'autres questions à poser.

La présidente: Excellent.

La parole est à M. Genuis. Vous avez sept minutes.

M. Garnett Genuis: Je vous remercie infiniment de vos exposés.

J'ai pensé un peu à toute la question de l'éducation. Comme le disait C.S. Lewis, une éducation sans valeurs, aussi utile soit-elle, semble plutôt faire de l'homme un diable plus intelligent. Vous parliez de sensibilisation. Quelles en sont les limites pour ce qui est de cultiver l'empathie chez autrui? Certaines d'entre vous ont laissé entendre que cela était efficace dans certains cas, mais bien entendu, parfois, le problème ne tient pas au manque d'information ou de compréhension; c'est simplement que les gens ne font pas grand cas de la réaction de l'autre personne.

Je serais curieux de savoir ce qu'en pense chacune de vous.

Mlle Lisa Lachance: Alicia et moi parlions un peu du fait que nous apprenons tous à interagir en ligne. Il y a tout un éventail de comportements en ligne, allant de ce qui est, on l'espère, approprié, à ce qui ne l'est pas. Les interactions des gens sont souvent inappropriées et, lorsqu'on dépasse une certaine limite, cela devient de la violence, ce qui nécessite un autre type d'intervention. Dans cette optique, je crois que les programmes d'éducation préventive dans les écoles ou les organismes communautaires pourraient viser davantage à inculquer l'empathie.

Toutefois, deux mises en garde s'imposent. Premièrement, nous tenons à encourager des relations saines et à faire en sorte que les programmes de lutte contre l'intimidation et la cyberviolence soient fondés sur des données probantes. Les programmes d'apprentissage socioaffectif ne manquent pas, mais rares sont ceux qui reposent sur des données probantes solides. Ceci est un plaidoyer en faveur de programmes fondés sur des données probantes. Deuxièmement, nous devons songer aux mesures à prendre lorsque ces programmes ne fonctionneront pas et déterminer quelles sont les sanctions applicables parce qu'il arrive que de tels programmes ne permettent pas de modifier le comportement.

Mlle Alicia Raimundo: À mon avis, il s'agit vraiment d'examiner les lois qui s'appliquent à ce nouvel espace. Si on m'avait dit en personne ces choses-là, la police n'aurait pas hésité à arrêter la personne. On dirait que l'espace virtuel avait rendu ces propos moins réels, mais pour moi, la peur était bien réelle. J'ai changé mon numéro et j'ai déménagé. Il faut tenir compte de ce que ressentent les personnes. J'avais une amie qui a essayé de porter des accusations contre son harceleur en ligne, mais il se servait de chaque date de comparution comme une autre façon de la harceler. Au final, elle a dû laisser tomber les accusations et changer de nom. Je crois que nous devons vraiment déterminer en quoi consistent les lois contre le harcèlement dans un espace comme celui-ci.

M. Garnett Genuis: Le message à retenir, c'est que le volet éducation est important, mais dans certains cas, cela va plus loin.

J'aimerais maintenant parler du droit pénal et de son application dans ce dossier. Nous utilisons différents termes: harcèlement, cyberviolence, intimidation. Au bout du compte, nous parlons d'une activité hautement criminelle.

Commençons par les témoins au bout du fil. Pourriez-vous nous décrire un peu en quoi a consisté l'intervention de la police dans les cas que vous avez examinés? Si des gens diffusent en ligne des photos de mineurs nus, il s'agit là, évidemment, d'une infraction criminelle très grave. Quelle a été la réponse? Faut-il une

intervention plus musclée des forces de l'ordre? Cela fait-il partie du problème?

Mme Nancy Beth Guptill: Votre question s'adresse-t-elle aux représentantes de l'East Prince Women's Information Centre?

M. Garnett Genuis: Oui, elles peuvent peut-être commencer, et je pourrais ensuite interroger les autres.

• (1705)

Mme Nancy Beth Guptill: Lors de nos entretiens avec des policiers et des responsables scolaires, nous avons découvert qu'il existe assurément une lacune sur le plan des politiques et des lois. Devant pareille situation, on se demande si l'activité est réellement de nature criminelle et si elle remplit les critères à cet égard. C'est là le noeud du problème.

En mars 2015, les gens n'étaient peut-être pas au courant des nouvelles lois contre la cyberintimidation. Selon nous, il faut un examen complet à l'échelon provincial; autrement dit, il faut examiner les nouvelles mesures législatives et leurs champs d'application, surtout dans le système scolaire. D'après ce que nous observons, lorsqu'un incident se produit, l'école finit par s'en occuper toute seule; très souvent, l'incident se produit à l'école et les responsables scolaires n'appellent pas la police. Il n'existe pas de politiques fixes au sein du système d'éducation publique. Les écoles doivent se débrouiller seules. On ne fait appel à la police que dans les cas extrêmes. Il faut ensuite s'assurer que l'activité correspond à la définition prévue par le Code criminel. D'après ce qu'on nous a dit, dans bien des cas, même si l'incident cause des préjudices graves, il ne constitue pas une infraction au sens du Code criminel. On n'est pas en mesure de tenir les auteurs responsables. Les jeunes eux-mêmes nous disent qu'il faut de nouvelles mesures législatives pour que ces personnes soient tenues responsables au fédéral comme au provincial.

M. Garnett Genuis: Puis-je obtenir des précisions à cet égard? J'essaie de comprendre ce que vous dites. Manifestement, certains cas se trouveraient dans une zone juridique grise ou nécessiteraient de nouvelles mesures législatives. Bon nombre des exemples dont vous avez parlé, comme le fait qu'une personne diffuse une photo d'un mineur nu, constituent clairement des actes illégaux. De toute évidence, le problème tient davantage à l'application de la loi qu'aux mesures législatives elles-mêmes. Vous pourriez peut-être m'apporter des éclaircissements à ce sujet. Je n'ai peut-être pas compris.

Mme Nancy Beth Guptill: Volontiers. Voici un exemple. À l'école, nous avons rencontré différents conseillers d'orientation qui offrent de l'aide psychologique à des filles se trouvant dans cette situation. Les filles viennent les consulter et leur parler de leur expérience. On serait porté à penser que les conseillers d'orientation feraient immédiatement appel à la police ou au directeur d'école. Parfois, ils laissent les jeunes décider de la suite des choses. Si la jeune fille implore qu'on ne fasse pas intervenir ses parents ou la police, le conseiller estimera qu'il vaut mieux ne pas rompre le lien de confiance, sachant qu'il n'y a pas de politiques ni de protocoles en place. Le conseiller se contente donc d'offrir un soutien psychologique à la fille et de l'aider à traverser ce qu'elle est en train de vivre.

La présidente: Votre temps est écoulé.

La parole est à Mme Malcolmson. Vous avez sept minutes.

Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NPD): Merci infiniment, à toutes les quatre, de votre travail. C'est très puissant, et vous avez pu nous le communiquer avec éloquence.

J'aimerais d'abord m'adresser aux représentantes d'East Prince. Vous avez parlé, au tout début, de la subvention que vous avez reçue au bon moment pour réaliser ce projet et déterminer les besoins et les exigences dans votre région. C'était en 2014, n'est-ce pas?

Mme Andy Lou Somers: Oui.

Mme Sheila Malcolmson: Je suis curieuse. Que se passera-t-il ensuite? À quel point avez-vous besoin de fonds de fonctionnement, c'est-à-dire d'un financement pluriannuel permanent et prévisible plutôt que d'un financement axé sur des projets ayant atteint leur point culminant?

Mme Andy Lou Somers: Nous avons grandement besoin de fonds. Nous étions ravis de pouvoir démarrer le projet parce que nous avons mené tous les ateliers grâce à de petites subventions accordées par le secrétariat des femmes de notre province, ce qui nous a montré qu'il y a encore beaucoup à faire. Lorsque Condition féminine a lancé l'appel de propositions, qui correspondait exactement au travail que nous faisons, nous en avons été reconnaissants. Mais maintenant que nous en sommes aux dernières étapes — le projet prendra fin en décembre — et qu'il reste toutes ces choses à faire, comment allons-nous nous y prendre? Oui, nous devons continuer à y travailler et à soulever ces questions, mais pour l'instant, nous n'avons reçu aucun financement à cette fin.

Mme Sheila Malcolmson: Avez-vous pu élaborer la stratégie et évaluer les besoins?

Mme Andy Lou Somers: Oui, nous avons élaboré des stratégies à partir des résultats de l'évaluation des besoins, en fonction des recommandations que nous avons recueillies dans le cadre de consultations communautaires, de discussions de groupes et de sondages en ligne. Nous avons fini par rejoindre plus de 5 000 personnes et nous avons reçu de très bons commentaires. Nous avons maintenant hâte de poursuivre le travail et nous sommes à la recherche de bailleurs de fonds pour nous donner un coup de main.

• (1710)

Mme Nancy Beth Guptill: Si vous me le permettez, j'ajouterais que, dans le cadre de notre projet, nous avons présenté la stratégie aux intervenants communautaires. Par exemple, nous venons de rencontrer trois ministres provinciaux qui s'intéressent beaucoup au travail que nous faisons. Reste à savoir maintenant qui fournira les fonds pour faire avancer le projet.

Mme Andy Lou Somers: À titre d'organisme sans but lucratif, notre centre ne reçoit aucun financement de base. Nous réunissons nous-mêmes tous les fonds de fonctionnement, et notre organisme fonctionne à plein régime.

Mme Sheila Malcolmson: Merci.

Je passe maintenant aux représentantes du Réseau EJCD.

J'aimerais en savoir plus sur votre travail concernant les effets négatifs de l'intimidation en ligne sur la santé mentale et votre expérience au sein d'un réseau qui touche une foule d'organismes ayant la même vocation: celle de déterminer si les femmes de tout le pays ont un accès égal aux services de soutien en santé mentale dont elles ont besoin.

Mlle Lisa Lachance: Je n'ai pas les chiffres exacts sur le nombre de femmes qui déclarent avoir été victimes de cyberviolence ni sur leur accès aux services de santé mentale. En général, je dirais que les jeunes n'ont pas accès au soutien en santé mentale dont ils ont besoin. Peu importe qu'on vive dans un grand centre urbain ou dans une région rurale au Canada, l'accès aux services demeure un problème de taille. Dans bien des cas, les jeunes, surtout ceux âgés

de moins de 18 ans, risquent de ne pas savoir comment accéder aux services. Ils ne savent pas toujours qu'ils peuvent y accéder sans que leurs parents soient au courant.

Si vous me le permettez, j'aimerais revenir aux questions de l'autre député à propos de la possibilité que la police, le système de justice et les écoles ne donnent pas suite aux expériences de cyberviolence. Selon moi, il ne faut pas s'en étonner. Une femme qui signale une agression sexuelle physique est souvent appelée à rendre compte de son comportement. En l'occurrence, les jeunes filles pourraient aussi avoir l'impression d'avoir enfreint certaines règles ou lois en envoyant des photos d'elles nues après avoir subi des pressions énormes ou peu importe le contexte.

Je crois que cela décourage également les jeunes femmes à chercher de l'aide parce qu'elles se disent: « J'ai fait quelque chose de mal, moi aussi, et c'est ainsi que j'en fais les frais. » La société envoie le message que c'est de sa faute puisqu'elle qui y a pris part.

Mme Sheila Malcolmson: Comme il ne me reste que quelques minutes, j'aimerais poser une dernière question aux deux organismes.

En ce qui concerne les pratiques exemplaires ou les résultats positifs que vous avez obtenus au sein de votre collectivité ou au sein de votre organisme, à quel point avez-vous bon espoir de faire connaître aux autres ces pratiques et d'utiliser ces réseaux afin de reproduire les bons résultats et les bonnes stratégies que l'on vous doit? Dans quelle mesure êtes-vous capables de communiquer ces renseignements et de permettre à tout le monde de profiter des leçons que vous avez tirées?

Mlle Lisa Lachance: Je peux commencer. Nous profiterons d'un financement de base pendant encore deux ans et demi. Ainsi, nous avons pu créer un site en ligne qui permet aux organismes d'apprendre comment utiliser davantage de données probantes ou d'évaluations dans le cadre de leur travail et de leurs services. C'est là une chance inouïe dans le secteur de services à l'enfance et à la jeunesse. Il s'agit d'un secteur qui tente constamment de déterminer comment s'y prendre d'un mois à l'autre, d'une année à l'autre et d'un projet à l'autre.

Mme Nancy Beth Guptill: Au Canada atlantique, nous avons commencé à rencontrer des représentants d'autres provinces maritimes afin de travailler ensemble et d'échanger nos stratégies et nos conclusions. Notre objectif est de trouver une stratégie et une approche régionales, de mettre en commun nos ressources et d'unir nos efforts. Nous venons d'entamer des discussions en ce sens.

Mme Sheila Malcolmson: Voilà une excellente nouvelle. Ce sera utile pour tout le monde.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Très bien.

La parole est à Mme Vandenberg. Vous avez sept minutes.

Mme Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Je tiens à remercier chacune de vous de votre présence.

J'aimerais revenir sur la question de la santé mentale, parce que j'ai été très frappée par les propos d'Alicia lorsqu'elle a dit que la peur est bien réelle. Les répercussions sur la santé mentale le sont aussi et, pourtant, les gens ont l'impression que le monde virtuel n'est pas aussi réel; il y a donc une incidence non seulement sur la santé mentale, mais aussi sur la capacité de demander de l'aide.

Vous avez dit que 55 % des jeunes recherchent du soutien en ligne et, dans les documents d'information, vous indiquez certaines façons dont on peut également offrir du soutien et de l'aide en ligne. Si nous parlons de choses comme une intervention d'urgence en temps réel par Skype et au moyen d'outils technologiques ou de services de soutien par les pairs, pouvez-vous nous expliquer un peu les mesures qui peuvent être prises et celles qui sont déjà prises et nous dire si le gouvernement fédéral peut jouer un rôle sur le plan du financement, des projets ou même de la législation?

• (1715)

Mlle Alicia Raimundo: Un de mes souhaits serait qu'on offre plus régulièrement, de manière officielle, du soutien en ligne par les pairs et des services de consultation psychologique en ligne dans les heures qui suivent un incident mettant en cause des jeunes. On peut se réveiller au beau milieu de la nuit et voir qu'il y a une quarantaine de messages sur Twitter disant qu'on est moche et qu'on devrait mourir. Il faut plus de services pouvant répondre à ces besoins afin qu'on ait l'assurance de pouvoir consulter une personne qui doit rendre compte de ses propos.

Il y a un autre point que j'aimerais ajouter. Une de mes très bonnes amies était hospitalisée à maintes reprises en raison de la violence qu'elle subissait sur Instagram et Twitter. Chaque fois qu'elle était admise à l'hôpital, on lui confisquait son téléphone. C'est sûr qu'elle va se sentir mieux si elle n'a plus accès à son téléphone; on ne réglait donc pas le problème. Ensuite, à sa sortie de l'hôpital, elle se mettait à lire ce que le monde disait à son sujet et elle devait se faire hospitaliser à nouveau. C'était un cycle vicieux.

Je vous encourage à offrir de meilleurs services en ligne, des services davantage fondés sur des données probantes. D'ailleurs, on trouve aux États-Unis un organisme qui permet aux jeunes femmes victimes de harcèlement d'obtenir du soutien en ligne auprès d'autres jeunes femmes ayant vécu la même expérience. J'ai trouvé ce service très utile, et beaucoup de mes amies aussi, car on communique avec des gens qui savent ce que c'est que de se faire bombarder sans cesse de messages horribles à leur sujet.

Mme Anita Vandenbeld: Je comprends ce que vous voulez dire, lorsque vous et d'autres avez dit que la solution était de tout simplement nous abstenir d'aller en ligne. Cela me rappelle lorsque les femmes se faisaient dire à l'époque de ne tout simplement plus se promener à l'extérieur. Les femmes ont le droit d'y aller. Je suis très inquiète d'entendre que des gens ne sont pas conscients des lois et qu'ils ne savent pas que c'est illégal d'envoyer des photos intimes à un tiers.

Mon commentaire s'adresse également aux représentantes du East Prince Women's Information Centre. Je crois vous avoir entendu dire qu'il y a des lacunes dans les lois. Nous entendons actuellement deux choses au Comité. Nous entendons que les lois en vigueur ne sont pas appliquées et que certains policiers ne sont pas au courant de ces lois, de même qu'un grand nombre de jeunes. J'aimerais également vous entendre au sujet des lacunes législatives et savoir s'il est nécessaire de durcir les lois, notamment en ce qui concerne le Code criminel et les seuils de ce qui constitue du harcèlement criminel.

J'aimerais d'abord entendre les représentantes du East Prince Women's Information Centre, puis je vous donnerai également l'occasion de faire un commentaire.

Mme Andy Lou Somers: Pour en avoir discuté avec le ministre provincial de la Justice, il n'y a pas vraiment de lois en place actuellement, et les autorités n'adopteront pas une mesure législative distincte. Elles attendront de voir ce que fera la Nouvelle-Écosse avant de poursuivre.

Je sais que les autorités examinent cet aspect relativement aux écoles. Nous venons d'avoir une rencontre avec le ministre de l'Éducation. Le ministère veut que nous l'aidions, si c'est possible, à mettre en place de nouvelles politiques pour lutter contre ce problème. En examinant les résultats des groupes de discussion que nous avons organisés dans les écoles, nous avons réalisé, comme nous l'avons déjà entendu, qu'il y a bon nombre d'autres problèmes à régler. Nous devons adopter ici une loi sur la sécurité dans les écoles, ce que nous n'avons pas à l'Île-du-Prince-Édouard.

Lorsque nous en parlons avec les autorités policières, elles nous répètent sans cesse qu'elles ont besoin de plus de politiques et d'outils pour s'attaquer à des comportements que nous considérons comme illégaux, mais elles avancent qu'elles n'en ont pas assez.

Nous croyons qu'il faut continuer de militer en ce sens, de travailler sur la question et de collaborer avec les autorités. Nous espérons pouvoir y arriver. Tous les intervenants sont fin prêts à collaborer avec nous. Bref, nous continuerons tout simplement d'avancer péniblement et de voir ce que nous pouvons faire.

Mme Anita Vandenbeld: Outre les systèmes provinciaux de justice, croyez-vous que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer, par exemple, en ce qui a trait à l'échange de pratiques exemplaires ou au droit pénal?

Mme Andy Lou Somers: Oui. Absolument.

Mme Anita Vandenbeld: Aimeriez-vous répondre?

Mlle Lisa Lachance: Nous participons au projet Shift du YWCA. Je sais que cet organisme a témoigné devant le Comité la semaine dernière.

Après avoir entendu les témoignages des représentantes du East Prince Women's Information Centre, il ne fait aucun doute que nous n'en sommes encore qu'au tout début de notre compréhension de la question. Un soutien continu pour la recherche et les mesures concrètes, comme ce projet en particulier, est vraiment important.

Comme Alicia l'a mentionné, le gouvernement fédéral a aussi un grand rôle à jouer en collaborant avec les fournisseurs de services Internet et les sociétés comme Facebook pour mettre sur pied une solution nationale et encourager la responsabilité sociale des entreprises et des citoyens. À mon avis, c'est vraiment important.

Il y a eu une poignée d'initiatives qui ont vu le jour, et les auteurs ont communiqué avec nous. C'est tout un défi pour une coalition de groupes communautaires de tenir tête à Facebook, à Twitter ou à des fournisseurs de services Internet pour faire avancer les choses pour le mieux. Dans l'ensemble, je crois que les organismes communautaires s'en inquiètent réellement. Bref, je crois que le recours à la gestion consultative serait très efficace.

Pour répondre aux questions sur la santé mentale que vous avez posées plus tôt, tout le monde parle de la nécessité de créer une application pour la santé mentale. Cela se veut une manière d'aider les jeunes à l'endroit où ils se trouvent et au moment où ils en ont besoin, comme Alicia l'a souligné. Cela se veut également une manière de pallier le manque de services de santé mentale en personne au pays.

Dans le milieu de la santé mentale, nous demandons sans cesse où sont les solutions du côté des applications et ce que sont les solutions en ligne. Or, le cyberspace n'est pas sécuritaire. Je crois que c'est également très important.

• (1720)

Mme Anita Vandenberg: J'aimerais rapidement discuter de ce que nous avons entendu par rapport aux statistiques, soit que les filles en sont plus souvent victimes que les garçons. D'après vous, est-ce en partie parce que les filles font davantage l'objet de préjugés, en particulier en ce qui concerne la violence sexuelle en ligne, que les garçons? Le cas échéant, comment pouvons-nous lutter contre cette stigmatisation lorsque des filles en sont victimes?

Mme Nancy Beth Guptill: Ce que nous avons observé...

Mlle Alicia Raimundo: Je voulais tout simplement dire que je crois que cela se résume à jeter le blâme sur les victimes et que nous devons y mettre un terme. Même lorsque nous mentionnons qu'elles y participent, parce qu'elles envoient des photos d'elles nues, cela revient à leur jeter le blâme, parce que nous ne savons pas ce qui se passe et les pressions exercées sur elles pour le faire. Nous ne savons pas ce qui leur a été promis; nous ne savons pas à quel point les beaux discours sur leur amour profond les ont poussées à le faire.

Mme Nancy Beth Guptill: Ce que nous avons observé...

La présidente: Je m'excuse de vous interrompre, mais son temps est écoulé. Madame Vecchio, vous avez cinq minutes. Vous pouvez poursuivre dans la même veine, si vous le souhaitez.

Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC): En fait, j'aimais également aborder la question de la santé mentale.

Alicia, je vous remercie énormément de nous avoir raconté vos différentes histoires et votre histoire personnelle. Nous remarquons notamment que la santé mentale des jeunes est très inquiétante. Vous avez même dit que de jeunes filles sont hospitalisées et que le personnel leur retire leur téléphone.

Pour les parents, les travailleurs en santé mentale et les intervenants comme vous, quelles sont les approches les plus efficaces dont vous vous servez pour aider les jeunes victimes? Que recommanderiez-vous aux législateurs comme nous de mettre en place pour nous assurer de sensibiliser les gens aux problèmes?

Après la réponse d'Alicia, j'aimerais également entendre des représentantes de l'Île-du-Prince-Édouard à ce sujet.

Mlle Alicia Raimundo: Au lieu d'essayer de... À mon avis, nous demandons aux jeunes de tout simplement mettre de côté leur téléphone ou de ne plus aller sur Internet, parce que nous voulons les protéger, mais je crois qu'une partie du problème est la manière dont les jeunes réagissent à ces messages. Il faut donc s'asseoir avec eux et leur faire comprendre que ces messages ne sont pas corrects. Il faut leur expliquer que ce n'est pas la vérité, qu'ils ne sont pas les seuls à envoyer des photos d'eux nus et que le garçon est la mauvaise personne dans tout cela, parce qu'il a envoyé la photo à d'autres.

Comme Lisa l'a dit, je crois que nous devons vraiment investir dans la recherche et les données probantes, mais nous ne devons pas avoir peur de prendre le taureau par les cornes au lieu d'essayer de les protéger pour empêcher que cela survienne. Cela se produira, parce que nous n'en comprenons pas pleinement les raisons. Bref, prenez le temps de vous asseoir avec les jeunes, regardez les messages et dites tout simplement aux jeunes que ces messages ne disent pas la vérité.

Mme Karen Vecchio: C'est excellent.

Aimeriez-vous ajouter quelque chose du côté de l'Île-du-Prince-Édouard?

Mme Andy Lou Somers: Non. Nous sommes tout à fait d'accord avec son commentaire. Nous n'aurions pas pu faire mieux.

Mme Karen Vecchio: Merveilleux.

Vous avez également parlé d'une loi sur la sécurité dans les écoles. Avez-vous dit qu'en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard les autorités provinciales n'avaient pas l'intention d'adopter une mesure législative en ce sens?

Mme Nancy Beth Guptill: L'Île-du-Prince-Édouard est l'une des quatre provinces qui n'ont pas de lois sur la sécurité dans les écoles, mais je n'arrive plus à me souvenir des trois autres provinces. Nous n'en avons pas. Les approches liées à la sécurité en ligne dans le système scolaire datent de la fin des années 1990; elles sont donc vraiment désuètes. Le système a besoin d'une refonte en profondeur.

Mme Karen Vecchio: Absolument. Merci beaucoup.

J'aimerais revenir sur la question de la santé mentale. Le gros problème, ce n'est pas seulement les personnes qui le font. Je crois qu'il faut vraiment nous occuper des victimes. Si nous décidions d'établir une liste de priorités... Je crois que nous essayons très souvent de comprendre pourquoi les gens agissent ainsi. Nous examinerons le parcours... mais je crois que nous devons également nous occuper des victimes et trouver des moyens de nous assurer de les protéger.

Quelle est la meilleure chose à faire? Proposeriez-vous de travailler en premier avec les victimes ou d'adopter une approche globale, soit de nous occuper des victimes et d'essayer de sensibiliser les autres à la question? Comment devrions-nous hiérarchiser ces priorités, étant donné qu'il faut changer la donne, et ce, dès maintenant? Quelles seraient vos priorités?

• (1725)

Mlle Alicia Raimundo: Ma priorité absolue serait d'élaborer un programme en collaboration avec des victimes, parce qu'un programme qui partait de très bonnes intentions a fini par causer beaucoup de torts. Proposer de faire venir des policiers pour essayer de faire peur aux enfants en leur disant que c'est violent... Aussitôt que les policiers quittent l'école, les enfants rient d'eux. Je crois qu'il faut vraiment élaborer en collaboration avec les victimes des solutions dont les victimes ont besoin, parce que tous ceux autour d'elles et leur réseau de soutien peuvent avoir des opinions sur ce qui se passe, mais personne ne le sait aussi bien que les victimes.

Mme Nancy Beth Guptill: À notre avis, la sensibilisation des parents à ce problème est aussi criante. Selon ce que nous disent les jeunes, un fort pourcentage d'entre eux n'en parlent pas à leurs parents pour une vaste gamme de raisons ou à d'autres adultes. Les jeunes ont l'impression que les adultes ne sont pas capables de les aider, parce qu'ils ne comprennent pas le milieu et qu'ils ne connaissent pas les technologies. Nous sommes d'avis qu'il faut grandement mettre l'accent sur la culture numérique et le renforcement des compétences informatiques des parents. Qui plus est, cette sensibilisation auprès des parents et des élèves doit débiter dès l'école primaire.

Mme Karen Vecchio: Parfait.

Alicia, je tenais également à vous remercier de m'avoir appris de nouvelles expressions aujourd'hui. Je n'avais jamais entendu les expressions « doxing » et « pensée de groupe », mais c'est exactement cela. C'est vraiment une chasse aux sorcières qui se produit lorsque de jeunes garçons ou de jeunes hommes choisissent une jeune victime comme vous, et c'est horrible.

En vous fondant sur votre propre expérience — et vous n'êtes pas obligée de répondre à ma question —, avez-vous l'impression d'être une victime qui a progressé et qui est maintenant capable d'aider les autres? Avez-vous l'impression d'avoir fait des progrès? Si vous me le permettez, j'aimerais savoir où vous avez l'impression d'en être rendue personnellement.

Mlle Alicia Raimundo: En fait, j'ai un réseau de soutien très efficace. J'ai un conjoint qui est très passionné par ce milieu. Je me sens donc très bien.

Twitter permet maintenant à ses abonnés de signaler des comportements abusifs même lorsque vous n'en êtes pas la victime, et c'est un grand pas dans la bonne direction.

J'avoue que je ressens une certaine impuissance à l'égard des jeunes qui n'ont pas le soutien que j'ai ou les jeunes dont Lisa a parlé. Ces jeunes doivent surmonter un lot d'obstacles et devront peut-être composer avec l'itinérance, parce que des gens appellent les victimes au travail, et les victimes peuvent perdre leur emploi. Nous ne devrions pas laisser cela se produire.

Mme Karen Vecchio: Merci beaucoup.

La présidente: D'accord. C'est tout le temps que nous avons.

Premièrement, je tiens à remercier nos témoins de leur témoignage et de leur aide en vue de trouver des solutions. C'était merveilleux.

Je tiens également à remercier Mme Damoff d'avoir assumé avec brio la présidence de manière impromptue lors des discussions officielles qui ont précédé la réunion.

J'ai deux éléments à mentionner à l'intention des membres du Comité.

Vous recevrez une lettre de la greffière. Il y a une initiative qui vise à essayer de mettre le mauve à l'honneur sur la Colline le 15 novembre pour souligner la lutte contre la violence faite aux

femmes. Lorsque vous recevrez cette lettre, je vous invite, par exemple, à écrire une lettre en appui à l'initiative.

Mme Karen Vecchio: J'aimerais faire un commentaire à ce sujet.

Peter Fragiskatos, Kate Young, Irene Mathyssen et moi-même serons les hôtes de cette soirée non partisane. C'est en collaboration avec le Centre pour femmes maltraitées de London et Megan Walker, qui est connue au pays pour son excellent travail. Ensemble, nous essayons de mettre le mauve à l'honneur au Parlement, et nous demandons donc à tout le monde de porter du mauve cette journée-là pour montrer votre soutien à la cause. Si vous souhaitez écrire une lettre au Président de la Chambre des communes et au Président du Sénat pour leur demander de nous aider financièrement en ne les facturant pas, ce serait formidable.

La présidente: Cela aura lieu le 15 novembre.

Mercredi, nous accueillerons le représentant de l'Association canadienne des chefs de police et la directrice de la réforme du droit du Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes de la côte Ouest. Nos discussions porteront donc beaucoup sur le droit.

Monsieur Fraser, allez-y.

M. Sean Fraser: Je serai très bref. Comme nous le faisons souvent, j'aimerais inviter les témoins qui sont peut-être encore à l'autre bout du fil à nous faire parvenir par écrit tout autre commentaire qui pourrait nous aider à mieux comprendre les témoignages entendus aujourd'hui. Nous pourrions ainsi en tenir compte dans nos délibérations.

La présidente: Vous avez raison. Merci beaucoup de me le rappeler. C'est excellent.

Je vous remercie tous de votre participation. À mercredi.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>